

## AMENAGEMENTS DES ESPACES AQUATIQUES EN CASAMANCE

Marie-Christine CORMIER-SALEM  
Chercheur en géographie, ORSTOM  
BP 5045  
34030 MONTPELLIER CEDEX

**Mots clés :** Aménagement hydro-agricole, pêche, cueillette, barrage, pisciculture, modification du milieu, organisation de l'espace, Sénégal, Casamance.

**Key-words :** *Hydro-agricultural management, fishery, gathering, dam, aquaculture, environmental changes, Senegal, Casamance.*

**Résumé :**

En Casamance les espaces aquatiques comprennent :

- la mer, qui borde cette région à l'ouest sur plus de 100 km,
- le fleuve Casamance et ses divers affluents,
- les *bolon* ou chenaux de marée surtout développés dans la partie aval (Basse Casamance),
- les marigots et les terres basses inondables.

La mer et les plages, le fleuve, aussi bien le chenal que les rives, sont quasiment vierges de toute empreinte humaine. Par contre, les espaces aquatiques, qui font partie du terroir villageois, sont l'objet d'un aménagement ancien, poussé et sophistiqué, dont on ne trouve pas d'équivalent au Sénégal. De l'amont vers l'aval, des hautes terrasses au lit mineur des *bolon*, se succèdent la riziculture, la pisciculture extensive, la cueillette des huîtres et les diverses formes de pêche, qui marquent plus ou moins profondément le paysage. Pour répondre aux nouvelles conditions écologiques, politiques, économiques et sociales, de nombreux projets d'aménagements modernes se développent depuis une quinzaine d'années : la construction des barrages anti-sel - de Guidel à celui d'Affiniam - et la station de crevetticulture du Katakolousse en sont deux illustrations.

**Abstract :**

*In Casamance, aquatic spaces include :*

- the sea to the west, skirting this area on more than 65 miles,
- river Casamance and its different tributaries,

- bolon or tidal channels, extending overall in the downstream side, the Low Casamance,

- backwaters and low lands, liable to flooding.

Sea coasts, river, as well channel as banks, are almost virgin of any human print. On the other hand, an early, elaborate and advanced management, without equivalence in Senegal, affects the aquatic spaces, who are included in the village territories. From upstream to downstream, from high terraces to mean water bed of the bolon, take place rice growing, extensive fish breeding, oyster gathering and different fishing forms, all activities whose print on the landscape is more or less deep. Many modern management plans are opening since 15-20 years to fall in with new environmental, political and economical circumstances : anti-salt dams - Guidel or Affiniam - and shrimp culture - as the Katakolousse station - illustrate this purpose.

## INTRODUCTION

La Casamance, région la plus méridionale du Sénégal, a une personnalité bien marquée du fait de son climat soudano-guinéen, qui lui vaut des précipitations moyennes annuelles de 1 500 mm à Ziguinchor, et du fait de sa population. La Casamance occidentale est occupée par les Diola, population animiste de riziculteurs ; plus à l'est, dominant les Mandé, musulmans, qui cultivent le mil et l'arachide, tandis que la partie orientale de la vallée est le domaine des éleveurs Peul (fig. 1).

Le fleuve Casamance, qui prend ses sources dans une dépression, à Fafacourou, à plus de 350 km de la mer, est le principal trait d'union de cette région. Sa largeur est maximale en Basse Casamance, où il peut atteindre 8 km et où il se prolonge par un réseau complexe de chenaux de marée anastomosés, héritages des différentes transgressions marines.

L'eau est partout présente dans le paysage (photo 1). On peut individualiser différents plans d'eau :

- la mer, qui borde cette région à l'ouest sur plus de 100 km ;
- le fleuve Casamance et ses divers affluents - le Soungrougrou et le Diouloulou sur la rive droite étant les plus importants ;
- les *bolon* ou chenaux de marée surtout développés dans la partie aval (Basse Casamance) ;
- les marigots et les terres basses inondables.

La mer et les plages, le fleuve, aussi bien le chenal que les rives, sont quasiment vierges de toute empreinte humaine. Par contre, les espaces aquatiques, qui font partie du terroir villageois, sont l'objet d'un aménagement ancien, poussé et sophistiqué, dont on ne trouve pas d'équivalent au Sénégal. De l'amont vers l'aval, des hautes terrasses au lit mineur des *bolon* se succèdent la riziculture, la pisciculture extensive, la cueillette des huîtres et les diverses

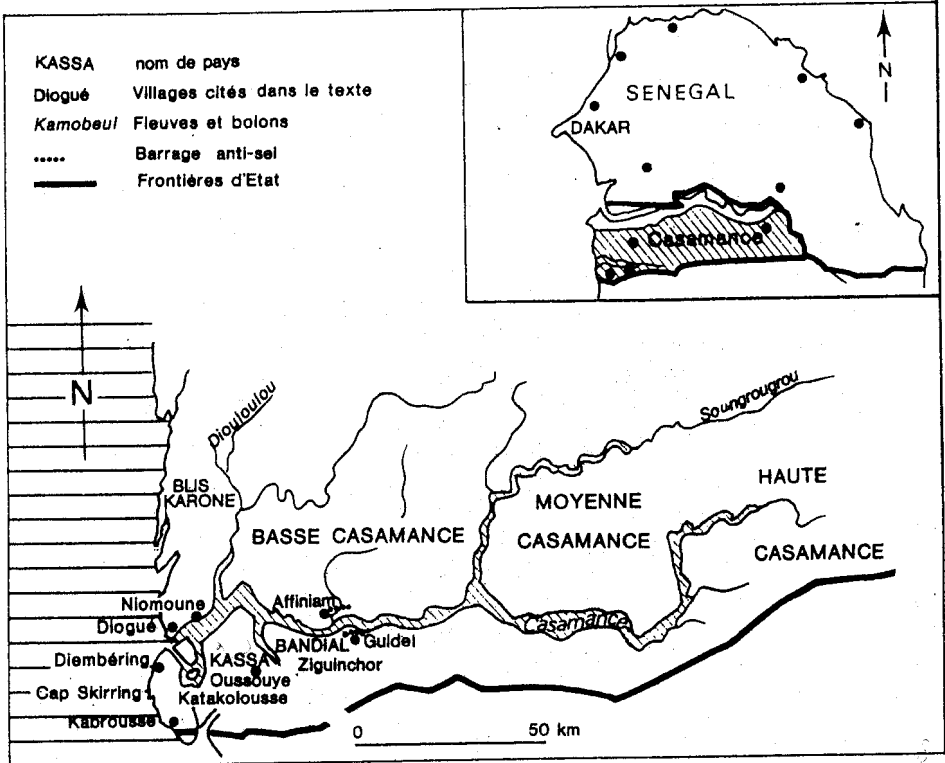


Figure 1 - Situation de la Casamance

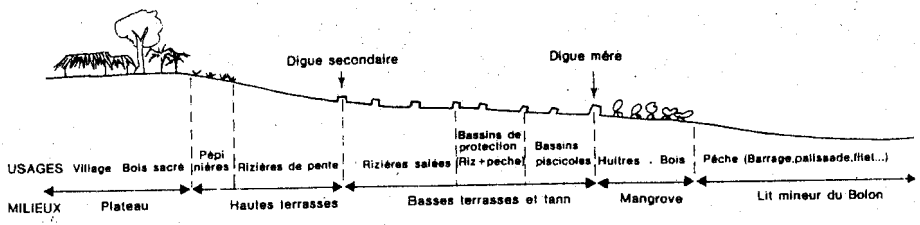


Figure 2 - Coupe schématique des usages des milieux d'un terroir villageois (Basse Casamance).

formes de pêche, qui marquent plus ou moins profondément le paysage. Nous décrirons ces différents aménagements selon leur position topographique et leur importance dans le paysage, ce qui correspond aux étapes de la mise en valeur du milieu, des plus anciennes aux plus récentes. On s'interrogera, pour finir, sur le glissement vers l'aval des aménagements aquatiques.

## I - AMENAGEMENT POUSSE ET ANCIEN DES TERRES BASSES (fig. 2)

### A - Les rizières

Milieu le plus anciennement et le plus intensivement exploité, les rizières aquatiques endiguées constituent un paysage sans équivalent au Sénégal. La Casamance est un des berceaux, avec le delta intérieur du Niger, d'un riz indigène, *Oryza glaberrima* (Sapir O.L. de, 1970). Les navigateurs portugais des XVe et XVIe siècles nous ont laissé des descriptions élogieuses de ces fortes digues, qui déjà protégeaient les rizières de la pénétration de l'eau salée marine (Almada A. de, 1594). Les digues actuelles sont le fruit d'un travail accumulé sur des générations.

P. Pelissier considère que le système de production diola, du fait de sa technicité, de la maîtrise et de l'organisation du terroir, du calendrier des activités, constitue une véritable "civilisation du riz" (Pelissier P., 1966). Les différentes étapes des aménagements rizicoles sont décrites en détail par cet auteur : une puissante digue extérieure est préalablement élevée au niveau des plus hautes marées ; elle est percée de drains qui permettent de gérer le niveau de l'eau ; cette digue est doublée d'un fossé d'une ampleur comparable, issu du prélèvement de terre pour son édification. Une fois le périmètre asséché, les paysans procèdent à l'abattage des palétuviers et au dessouchement des racines. Cette opération peut s'étaler sur plusieurs années. En saison sèche, le périmètre est défriché, tandis qu'en hivernage il bénéficie des eaux de pluie et de ruissellement qui lessivent le sol. Un labour profond au *kayendu*, instrument aratoire diola, accélère le processus de dessalement. Le périmètre est aménagé en banquettes et en fossés. L'eau salée accumulée dans les fossés est évacuée au fur et à mesure, en ouvrant les drains à la faveur d'une marée basse. Quant les conditions hydrauliques sont estimées satisfaisantes, le riz est repiqué, en priorité, sur les banquettes.

Si le riziculteur diola dispose d'un remarquable instrument agricole, le *kayendu*, à la fois pelle, pioche et bêche, par contre on ne relève aucun système de retenue des eaux : les rizières sont inondées, et non irriguées. Une seule récolte est effectuée par an. Cette faiblesse, selon P. Pelissier, tient au fait que les Diola, contrairement aux populations de l'Asie du Sud-Est, ne manquent pas de terres, mais de main-d'oeuvre. Ce qu'ils perdent en rendement, ils le gagnent en conquérant de nouvelles terres.

Les rizières basses sont encerclées par une vaste zone endiguée, plus ou moins défrichée, à la fois zone tampon avec l'eau salée des *bolon* et réservoir de terres. Ces bassins de protection servent aussi de viviers à poisson.

### *B - Bassins de protection et bassins piscicoles*

En aval des rizières basses, il faut en fait distinguer deux types d'aménagements hydrauliques gagnés sur la mangrove (photo 2) : d'une part, les bassins de protection, destinés prioritairement à la riziculture et secondairement à la pisciculture, d'autre part, les bassins piscicoles proprement dits (Cormier-Salem M.C., 1986a).

Les premiers, de petite taille, forment une zone tampon entre les rizières et l'eau salée des grands bassins et des *bolon*. Ils couvrent une petite superficie comprise entre 5 et 20 ares ; ils sont enclos de digues larges de 50 cm à 1 m. Des troncs de rônier évidés traversant des digues servent de drains ; le paysan les ouvre et les ferme au gré des marées. Ces bassins sont destinés à la culture du riz et à la pêche ; en leur centre, on trouve une planche surélevée, qui porte du riz, quand le sol est suffisamment dessalé par les pluies et selon la disponibilité en main-d'oeuvre. La pêche se pratique toute l'année au moyen de nasses-pièges ou de palissades posées à l'emplacement des drains, au moyen de panier-cloches ou de haveneaux qu'utilisent les femmes en pénétrant dans l'eau. Ces dernières construisent aussi de petites digues dans la vase pour piéger les alevins.

Actuellement, dans la plupart des villages, ces bassins sont à l'état d'abandon comme beaucoup de rizières inondées, faute de jeunes pour entretenir les digues et par suite du manque de pluies.

Les grands bassins sont situés à l'aval des petits bassins. La mangrove incomplètement défrichée sert ainsi de frayères au poisson. Ce sont de vastes carrés de 60 à 80 ares, séparés les uns des autres par des digues secondaires semblables aux précédentes. Une digue-mère les isole des *bolon* et barre les chenaux de marée ; elle a des dizaines de kilomètres de développement. Parallèlement à cette digue, court un canal, large de 5 à 10 m, profond de 1 à 3 m, dans lequel pullulent les carpes et mulets, capturés à l'épervier.

Ces bassins sont uniquement destinés à la pêche qui se pratique de deux façons :

- les poissons sont piégés à la marée montante juste avant l'hivernage ; ils sont retenus quelques mois dans les bassins pour qu'ils grossissent, puis le bassin est vidangé en septembre-octobre au moment d'une forte décrue ;

- le bassin est ouvert et fermé plusieurs fois dans l'année en fonction de la marée.

Dans le premier cas, il s'agit d'un élevage extensif, dans le second, d'un simple piégeage. Dans les deux cas, on utilise des nasses-pièges et des barrages pour capturer le poisson au moment de la vidange, puis les femmes raclent le fond du bassin avec des paniers. La pêche d'un bassin dure 3-4 jours.

Comme on le voit, ces aménagements requièrent un travail énorme, concevable uniquement dans une société fortement encadrée. Ils ont tendance à reculer là où les structures de la société sont remises en question par l'exode rural, la volonté d'indépendance financière des jeunes, l'individualisme et le développement d'activités plus lucratives.

## II - AMENAGEMENT PONCTUEL DES COURS D'EAU

Chaque village dispose d'un ensemble de terres et d'eaux strictement délimitées. Mangroves et cours d'eau font l'objet d'un partage entre les villages, à l'intérieur du "terroir aquatique", les villageois ont un droit d'usage prioritaire, voire s'approprient les lieux de pêche et de cueillette. L'aménagement de cet espace n'est cependant guère visible et reste le plus souvent limité dans l'espace et dans le temps.

Il en est ainsi de la pêche au filet maillant : les lieux de pêche sont repérés, dénommés ; les fonds sont réservés à tel lignage du village. Aucune marque visible n'en fixe cependant les limites. Sauf dans le cas des filets fixes, tels les filets dormants de fond et les filets à crevettes, cette activité ne se manifeste même pas à la surface des eaux.

Deux activités, par contre, marquent plus profondément de leurs empreintes les espaces aquatiques de la Casamance : l'exploitation des huîtres et les barrages-palissades.

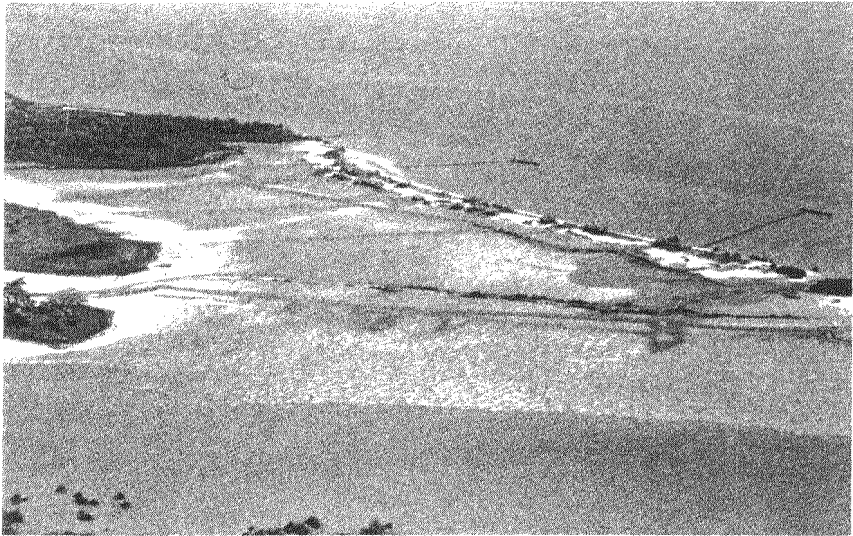
### *A - L'exploitation des huîtres : aménagement limité*

Les *kjökkenmødding*, amas coquilliers pouvant atteindre plusieurs mètres et datant des premiers siècles de notre ère, témoignent de l'ancienneté et de l'importance de la cueillette des huîtres en Casamance (Sapir O.L. de, 1971). Ils jalonnent les rives des *bolon*, dont la mangrove est encore à l'heure actuelle la plus activement exploitée. Depuis cette lointaine époque, les techniques n'ont d'ailleurs guère dû se modifier : les femmes se rendent sur les lieux de cueillette en pirogue, détachent les huîtres des racines des palétuviers ou coupent ces dernières pour les charger sur la pirogue. Plongées dans de l'eau bouillante ou posées sur un feu, les huîtres s'ouvrent ; les femmes en recueillent la chair qu'elles font sécher au soleil. Des emplacements, appelés "chantiers", sont réservés à la transformation des huîtres. Ils se situent le plus souvent au

## PLANCHE I



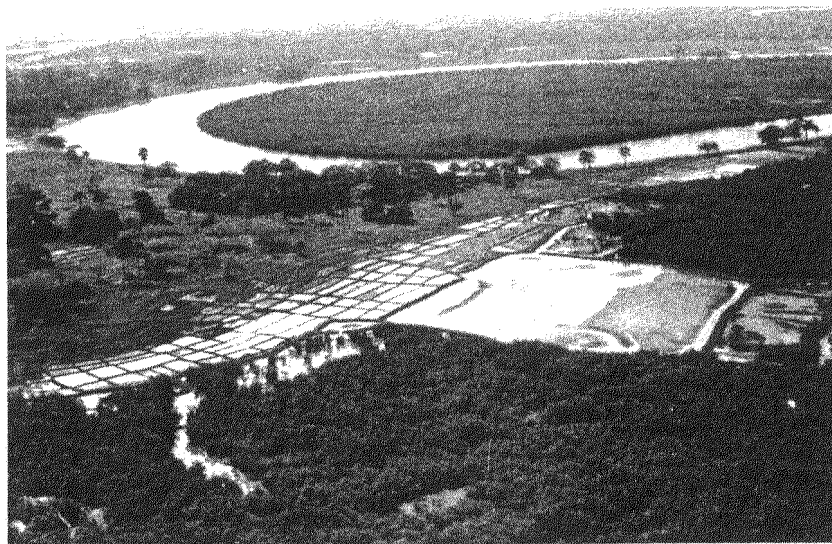
**Photo 1 - Bandial, village insulaire de la Basse-Casamance, en saison des pluies. Le village est inondé ; autour des concessions, terres basses aménagées en rizières ; mangrove et bolon au premier plan ; le fleuve Casamance, à l'arrière-plan.**



**Photo 2 - Aménagement des terres basses de Niomoune. Mangrove, bassins piscicoles, bassins de protection et rizières profondes (d'en bas à droite à en haut à gauche).**

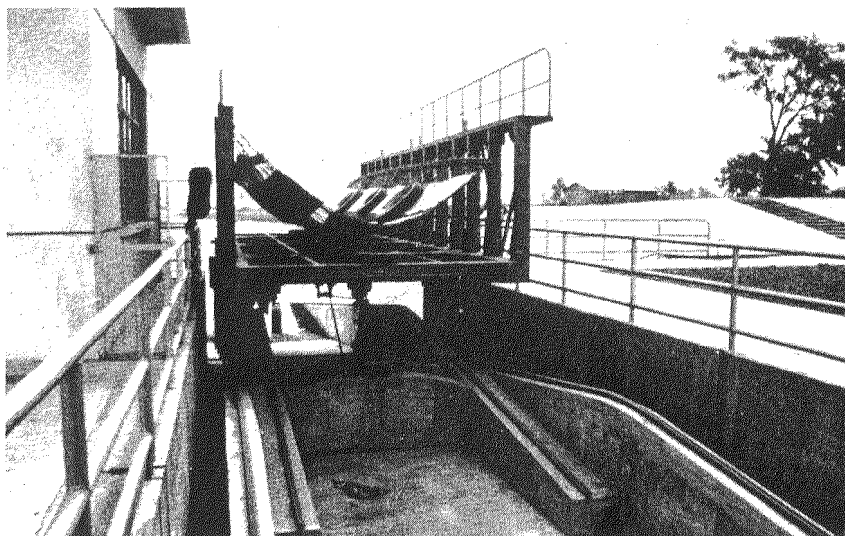
*(Clichés M.C. CORMIER-SALEM)*

## PLANCHE II



**Photo 3 - Barrages palissades le long du fleuve Casamance.**

*(Cliché M.C. CORMIER-SALEM)*



**Photo 4 - Chariot pour le transbordement des pirogues au barrage d'Affiniam.**

*(Cliché M.F. PERRIN)*



débarcadère du village. Tout comme les *kjökkenmödding*, les collines d'huîtres, d'où s'échappe la fumée des foyers, sont la marque la plus visible de cette activité (Cormier-Salem M.C., 1987).

Par ailleurs, les cueilleuses d'huîtres se déplacent à travers les *bolon* et exploitent la mangrove selon une carte mentale transmise de génération en génération. Chaque village et même chaque quartier et sous-quartier a un contrôle étroit et une gestion poussée de son aire de cueillette. A Niomoune, par exemple, les quatre quartiers et les sept sous-quartiers se partagent l'aménagement de l'aire de cueillette du terroir villageois. Ils disposent chacun de sites d'exploitation nettement délimités, de débarcadères et de chantiers (fig. 3).

Outre la cueillette des huîtres de palétuviers, on relève en Casamance une autre forme d'exploitation des huîtres, sans doute mieux adaptée aux conditions de la sécheresse actuelle : les villageois utilisent les bassins piscicoles comme parcs d'élevage des huîtres ; ils plantent des bâtons de ronier qui servent de supports fixateurs pour les naissains. Chaque bâton est approprié : un bout de tissu identifie son propriétaire. La récolte commence dès l'année suivante et se poursuit, sur le même bâton, trois années durant, environ. Ce type de parc à huîtres est encore en activité à Kabrousse sur la rive sud et dans les îles Blis-Karone, à Diogué notamment (fig. 1). Dans ce même pays, un témoignage du début du siècle rapporte que les villageois avaient l'habitude de planter des piquets le long des *bolon*, afin de fixer les naissains (Lasnet, 1900 : 171).

Ces aménagements sont à l'heure actuelle très peu répandus et assez limités : les villageois réutilisent d'anciens bassins piscicoles mais n'aménagent pas de parcs ostréicoles à proprement parler. Si les naissains sont captés sur des supports artificiels afin de rapprocher les sites d'exploitation du village, les huîtres sont détroquées, mais non affinées.

### *B - Barrage-palissade : aménagement temporaire*

Les barrages-palissades sont constitués d'un assemblage de claies de ronier, fichées perpendiculairement aux cours d'eau. Forme de pêche passive, qui utilise le jeu des marées, ces pêcheries ne sont exploitées qu'en saison sèche, leurs propriétaires étant occupés en hivernage aux travaux rizicoles.

Deux types de pêcheries sont relevés en Casamance (DIAW M.C., 1985) :

- les *barrages* proprement dits sont posés en travers d'un petit *bolon* de petite dimension (2-3 m de large), ils sont constitués de claies amovibles en tiges de ronier. Le pêcheur les enroule pour les transporter sur sa pirogue et les plante au moyen de piquets sur les fonds des marigots. Les claies sont disposées en V ouvert vers l'amont ou l'aval, selon le courant ; à leur jonction, est lacée une chambre. Les poissons remontent, avec la marée, le couloir formé par l'une ou l'autre des branches du V et sont piégés dans la chambre ;

- les *palissades* sont de véritables enceintes-pièges, plus ou moins fixes, ouvertes vers l'amont, de telle sorte que le poisson s'y laisse enfermer à marée descendante. Elles sont formées par des tiges de palmier liées par des fibres de ronier tressées. Les piquets sont en bois de palétuvier. Ces palissades sont fichées sur les fonds sablo-vaseux, perpendiculairement à la rive. Le dispositif est proche du précédent, mais a un plus grand développement (photo 3). Aux angles formés par la jonction de deux palissades, sont placées des chambres-pièges ; le poisson peut y rester 3-4 jours avant d'être recueilli par le ou les pêcheurs au moyen d'un panier.

Ces pêcheries sont caractéristiques de l'estuaire casamançais (fig. 1) entre le *bolon* du Diouloulou et celui d'Affiniam. Leur exploitation est une des principales activités des hommes du *Bandial* qui font des campagnes de quelques mois en saison sèche. Ce sont les spécialistes des grandes palissades avec les populations du *Kassa* (Oussouye), tandis que les petits barrages se rencontrent dans tous les villages riverains de *bolon*.

Le poisson capturé appartient au fabricant et propriétaire de la palissade ; par extension, le fond de pêche sur lequel est fixé la palissade lui appartient aussi, alors qu'il n'en avait au départ que l'usufruit. La parcelle d'eau, une fois découverte, exploitée et occupée de façon plus ou moins permanente, devient la propriété privée du pêcheur ou de son lignage quand la pêche est collective ; elle acquiert un statut équivalent à celui d'une rizière. Là encore, aucun signe visible n'en marque les limites, du moins en hivernage quand l'enceinte est retirée. Seuls quelques piquets fichés sur un banc de sable peuvent indiquer à l'étranger que le plan d'eau est exploité (Cormier-Salem M.C., 1986b).

Pièges végétaux plus ou moins fixes comme l'*acadja* du Bénin, les barrages-palissades s'en différencient cependant dans la mesure où leur aménagement est plus ponctuel dans le temps comme dans l'espace : ces parcs ne jouent pas le rôle de frayères et ne constituent pas un apport nutritif ; ce ne sont pas des parcs d'engraissement ou d'élevage, si extensif soit-il : il s'agit d'un simple piégeage, qui utilise judicieusement le jeu des marées.

Même si les cours d'eau ne sont l'objet que d'un aménagement ponctuel, ils font partie du cadre de vie des Diola. A l'occasion des funérailles, les parents placent le mort sur un brancard pour lui faire parcourir les lieux qu'il affectionnait : la brousse avec ses palmiers, les rizières et la rivière (Lasnet, 1900 : 168). Le littoral et la mer sont par contre à la limite extérieure du terroir villageois.

### III - AMENAGEMENT TRES RECENT DU LITTORAL

Les villages tournent le dos à la mer. Terriens riziculteurs, les Diola ne fréquentaient le littoral que pour ramasser les coquillages, et à l'occasion piller les épaves (Cormier-Salem M.C., 1985). Le littoral casamançais ne commence à

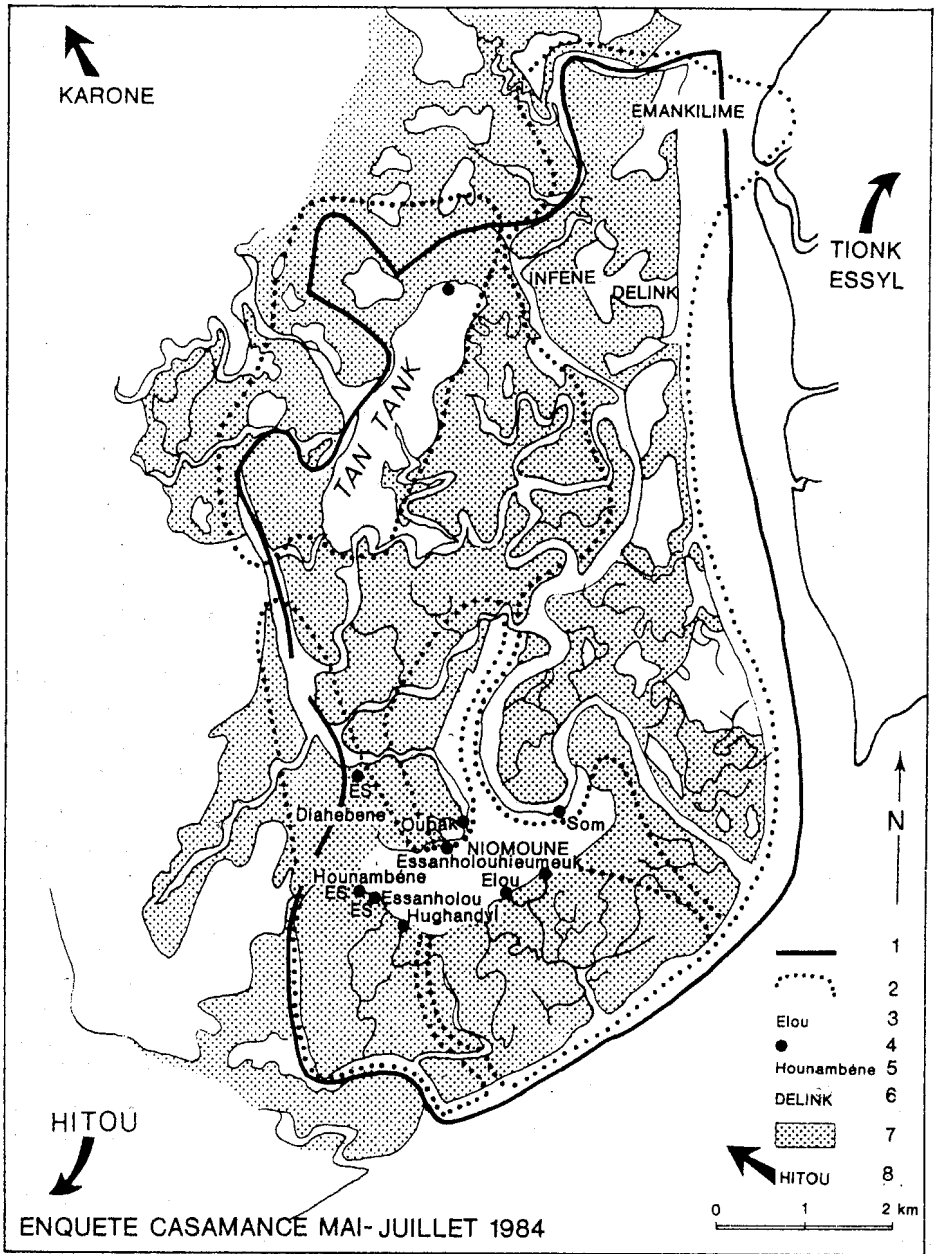


Figure 3 - Zone de pêche de Niomoune

1. Limite de la zone de pêche de Niomoune.- 2. Zone de cueillette des huîtres de chaque quartier.- 3. Quartier de Niomoune.- 4. Lieu de "chantier" des huîtres de chaque quartier.- 5. Nom des chantiers de Essanholou.- 6. Lieux de campement.- 7. Mangrove.- 8. Zone de pêche limitrophe.

être exploité qu'à partir du XIX<sup>e</sup> siècle par les pêcheurs migrants saisonniers du littoral sénégalais (Chauveau J.P., 1984) : ces derniers ne restent que quelques semaines, logés le plus souvent par des villageois. Dans ces conditions, l'occupation du littoral reste saisonnière et sommaire. Depuis 15 ans, on assiste à un développement spectaculaire de la pêche maritime et à une occupation effrénée de quelques points du littoral. Les migrations de pêche se multiplient et tendent à se prolonger, les pêcheurs ne revenant dans leur village qu'un à deux mois durant l'hivernage. La plus grande partie de l'année, ils vivent dans des campements sur la plage, ensembles de paillottes regroupées en concessions à l'organisation poussée, qui reproduisent la vie villageoise.

Dans le même temps, le développement non moins spectaculaire du tourisme balnéaire conduit à faire de l'aménagement du littoral un enjeu. L'occupation de la plage de Cap Skirring en est une bonne illustration (fig. 4a et b).

La plage du Cap Skirring dépend des terroirs de Kabrousse et de Diembéring, villages diola, qui ne se sont guère investis dans la pêche maritime. Fréquentée un à deux mois par quelques pêcheurs de la presqu'île du Cap Vert dans les années soixante, on y dénombre en 1985 plus de 60 pirogues. L'aire de débarquement occupe le centre de l'anse sableuse et jouxte le campement des pêcheurs. Ce dernier est constitué de vastes concessions, entourées chacune d'une palissade qui renferme plus de huit paillottes ; l'une d'entre elles compte 18 paillottes qui servent de chambres, sans compter les plus petites qui servent de cuisines et de douches. Plus au nord, s'étend l'aire de séchage du *gej* (poisson fermenté-séché), produit par les épouses des pêcheurs et, un peu à l'écart, le campement des migrants saisonniers guinéens, transformateurs du poisson en *metorah* (fumé). Cette disposition reflète le souci de ne pas indisposer les touristes avec l'odeur du poisson transformé et la fumée des fours (fig. 4a).

En effet, les aménagements touristiques du Cap Skirring suivent une évolution parallèle : le Club Méditerranée y ouvre un complexe en 1974, après l'ouverture d'un petit aéroport en 1971. En 1981, la piste coupée de nombreux bacs est remplacée par une route bitumée, qui rend le Cap Skirring accessible en moins d'une heure depuis Ziguinchor. De grands complexes hôteliers sont réalisés au sud du campement des pêcheurs et, depuis 1987, aussi au nord. La multiplication des campements touristiques, gargottes et boutiques accompagne ces aménagements (fig. 4b).

Cette invasion inquiète les pêcheurs dont l'aire de débarquement a tendance à se réduire comme une peau de chagrin. L'aire de transformation des poissons est déplacée, et le fumage est proscrit aux abords des hôtels. De leur côté, les villageois se sentent dépossédés de leur terre, et ils ne retirent guère de profit de ces nouvelles activités. Ils manifestent leur mécontentement, parfois avec violence, en retardant les travaux de construction des nouveaux hôtels. La transformation très rapide de l'aménagement de cette partie du littoral illustre un des bouleversements qui affectent la Casamance.

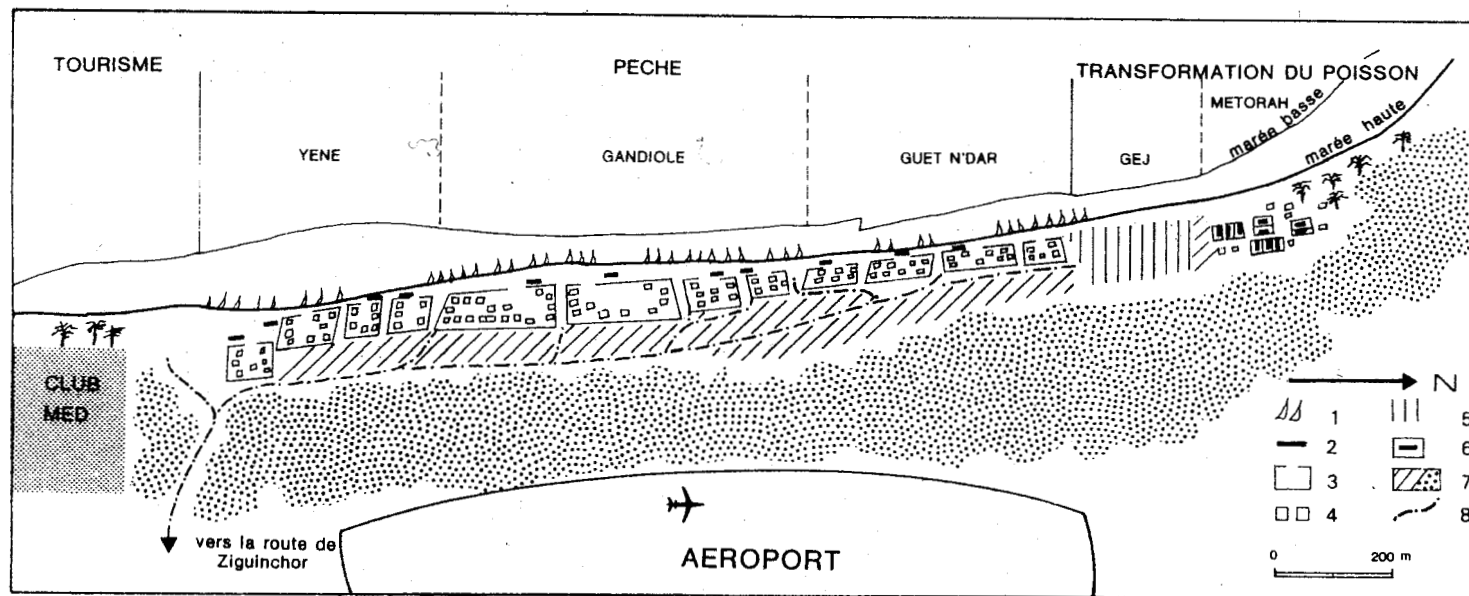


Figure 4a - Occupation de la plage du Cap Skirring, 1985

1. Pirogues.- 2. Pënc (abri des pêcheurs).- 3. Concession.- 4. Paillottes.- 5. Aire de séchage "Gej".- 6. Four à fumer "Metorah".-
7. Brousse défrichée/non défrichée.- 8. Piste.

Source : Enquêtes Cormier-Salem M.C., Programme Casamance, CRODT-ISRA, 1985.

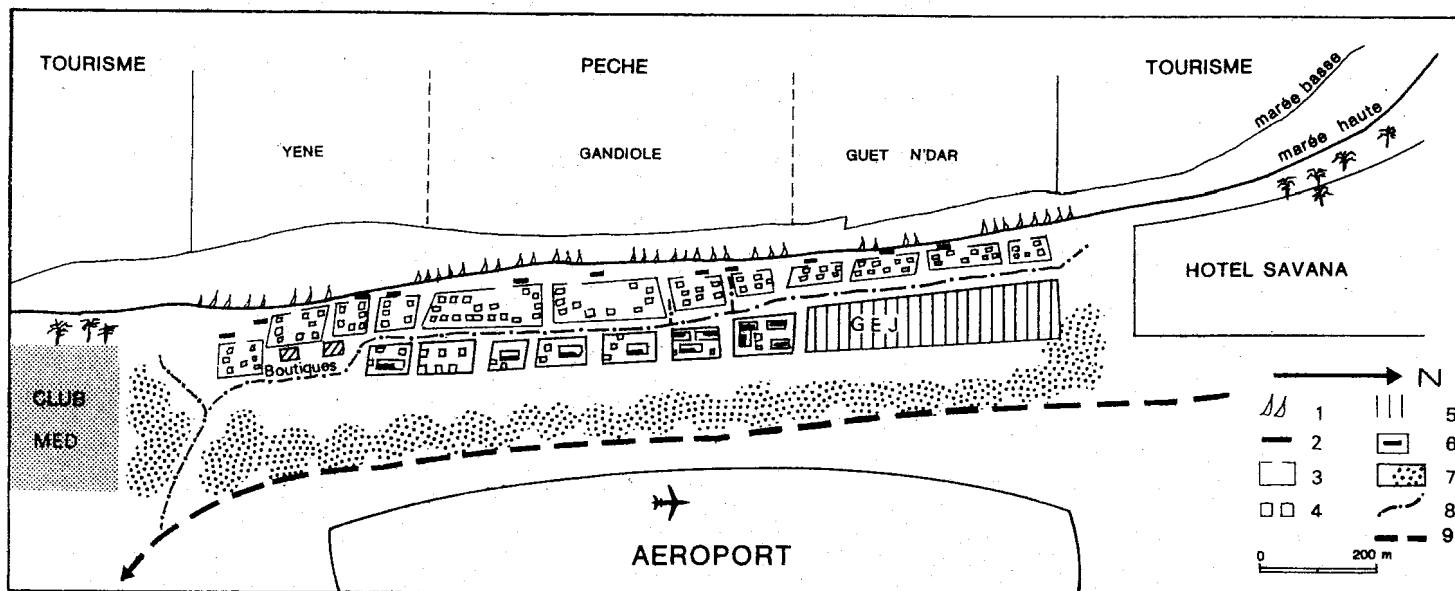


Figure 4b - Occupation de la plage du Cap-Skiring, 1987

1. Pirogues.- 2. Pënc (abri des pêcheurs).- 3. Concession.- 4. Paillottes.- 5. Séchage du "Gej".- 6. Four à fumer "Metorah".- 7. Brousse.- 8. Piste en terre.- 9. Route bitumée.

Source : Enquêtes Cormier-Salem M.C., Programme Casamance, CRODT-ISRA, 1987.

## CONCLUSION : D'UN USAGE MULTIPLE A UN USAGE SPECIFIQUE DES ESPACES AQUATIQUES ?

Depuis près d'un quart de siècle, la Casamance est le théâtre de mutations profondes, dont les facteurs sont multiples : la sécheresse, qui sévit dans le Sahel depuis 1968, n'a pas épargné cette région. Le déficit pluviométrique annuel atteint au moins 30 % ; la saison des pluies ne dure plus que trois mois au lieu de cinq. Les changements politiques, sociaux, économiques n'ont pas une moins grande ampleur : parmi eux, on peut rapidement citer le désenclavement de la Casamance, la pénétration de l'économie monétaire et l'exode rural, en particulier des jeunes.

Ces transformations se sont répercutées sur le système de production diola. Le terroir villageois se compose d'un ensemble d'espaces terrestres et aquatiques, qui permettent à ses usagers d'être autosuffisants : fruits de la brousse et espaces de pâture pour le bétail, cultures pluviales sur les plateaux (riz, mil, arachide), jardinage dans les *tapades* des villages, rizières basses, pisciculture extensive, cueillette des mollusques, pêche... Des usages multiples sont faits des différents milieux. Le calendrier des activités est organisé en fonction de la riziculture, qui s'étend de juin-juillet à novembre-décembre ; durant la saison sèche, une foule d'activités complémentaires occupe les villageois.

Actuellement, du fait des multiples changements, on assiste à une remise en cause de ces systèmes de production. Un usage spécifique tend à être affecté à chaque milieu ; les producteurs tendent à se spécialiser et à se professionnaliser. Ces tendances se traduisent par un déplacement des zones d'activité à l'intérieur du terroir et même par un éclatement du terroir : au glissement des aménagements agricoles vers l'amont correspond un glissement des aménagements aquatiques vers l'aval. En effet, la mise en valeur des basses terres recule au profit, d'une part, des cultures de plateau, cultures vivrières traditionnelles (riz, mil) ou cultures de rente (arachide, plantation d'arbres fruitiers, maraîchage) et d'autre part, d'une foule de petites productions marchandes, au premier rang desquelles se trouve la pêche.

La cueillette des ressources aquatiques dans le périmètre villageois est de plus en plus laissée entre les mains des femmes, tandis que les paysans-pêcheurs préfèrent se consacrer désormais exclusivement à la pêche au filet, et n'hésitent pas à effectuer des migrations de plusieurs mois pour exploiter les eaux marines.

Outre ces transformations spontanées, les espaces aquatiques de la Casamance font l'objet d'interventions extérieures : de multiples projets de mise-en valeur des potentialités de la Casamance ont pour but d'intégrer au Sénégal cette région, longtemps restée marginale, de freiner l'exode rural, de limiter les effets de la sécheresse. Parmi eux, on relève la construction de barrages anti-sel et le développement de l'aquaculture.

### Les barrages anti-sel

Les terres salées couvrent en Casamance environ 180 000 ha. Dans le contexte de la sécheresse persistante, le gouvernement sénégalais a décidé de mettre en place un vaste programme de récupération de 70 000 ha de terres, constituées essentiellement de mangroves dégradées et de tannes (étendues sursalées). Un premier projet-pilote est effectué en 1982 : le barrage-écluse de Guidel doit permettre de récupérer pour la riziculture 1 150 ha de terres. En contre-saison, pour empêcher l'oxydation et l'acidification des sols sulfatés acides, l'écluse est ouverte, ce qui permet de faire pénétrer l'eau salée de l'estuaire à marée haute. En hivernage, le barrage est fermé pour accélérer le processus de dessalement des terres à l'amont (Barry B., Posner J.L., 1986).

Ce projet, conçu dans un contexte pluviométrique plus favorable, n'a pas encore permis de gagner de nouvelles terres à la riziculture. Malgré ce relatif échec, des projets de plus vaste envergure voient le jour : en 1987, a été inauguré le barrage d'Affiniam, construit par les Chinois. D'un coût total de plus de 6 milliards de F CFA, cet énorme ouvrage a pour but de récupérer 30 000 ha de terres sur les 90 000 ha stérilisés par le sel. Une digue anti-sel coupe le cours de l'ancien *bolon*. Le barrage est doté de cinq écluses et son principe de fonctionnement est le même que celui de Guidel ; il s'y ajoute un chariot pour le transbordement des pirogues (photo 4). Si l'assèchement des terres d'amont est d'ores et déjà en cours, le lessivage - qui dépend des eaux de pluies - et la mise en valeur de ces terres demeurent incertains, sans parler des problèmes fonciers soulevés.

La réalisation de petits barrages par les paysans selon les techniques traditionnelles diola offre peut-être une alternative mieux adaptée aux conditions écologiques très fluctuantes.

### L'aquaculture

Outre la pisciculture extensive et la cueillette des huîtres sur des supports artificiels, il n'existe qu'un seul exemple d'aquaculture intensive : la station de crevetticulture du *bolon* Katakolousse est créée en 1983 par une filiale de l'IFREMER, France-Aquaculture, dans un but expérimental. Doté de bassins d'élevage, puis d'une éclosérie à partir de 1986, cette station se heurte à l'heure actuelle à des problèmes techniques et financiers (Couteaux B., 1986).

Ainsi manque-t-il le plus souvent à ces projets la souplesse d'adaptation, qui fait par contre l'apanage des systèmes de production paysans.



## ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

- ALMADA A. ; ALVARES d' (1946).- *Tratado breve dos rios de Guiné*, ed. par L. SILVEIRA. Lisboa, Oficina grafica, X-102 p.
- BARRY B. ; POSNER J.L. (1986).- Suivi hydro-agricole du barrage anti-sel de Guidel. In : LE RESTE L. ; FONTANA A. ; SAMBA A. (eds.) (1986).- *L'estuaire de la Casamance : environnement, pêche, socio-économie*. Dakar, ISRA/CRODT, pp. 291-306.
- CHAUVEAU J.P. (1984).- La pêche piroguière sénégalaise : les leçons de l'histoire. *Revue de la Mer*, n° spécial, automne 1984, 19 p.
- CORMIER M.C. (1985).- De la pêche paysanne à la pêche en mer : les Diola de la Basse-Casamance. *La Pêche Maritime*, n° 1 288-1 289, juillet-août 1985, pp. 448-456.
- CORMIER-SALEM M.C. (1986a).- La gestion de l'espace aquatique en Casamance. In : LE RESTE L. ; FONTANA A. ; SAMBA A. (eds.) (1986).- *L'estuaire de la Casamance : environnement, pêche, socio-économie*. Dakar, ISRA/CRODT, p. 181-202.
- CORMIER-SALEM M.C. (1986b).- La filière des huîtres en Casamance. In : LE RESTE L. ; FONTANA A. ; SAMBA A. (eds.) (1986).- *L'estuaire de la Casamance : environnement, pêche, socio-économie*. Dakar, ISRA/CRODT, pp. 219-244.
- CORMIER-SALEM M.C. (1987).- *La cueillette des huîtres en Casamance : place de cette pratique dans le système d'exploitation Diola*. Dakar, ISRA-CRODT, 119 p. (Doc. Scientifique CRODT, n° 106).
- COUTEAUX B. (1986).- Crevetticulture en Casamance. In : LE RESTE L. ; FONTANA A. ; SAMBA A. (eds.) (1986).- *L'estuaire de la Casamance : environnement, pêche, socio-économie*. Dakar, ISRA/CRODT, pp. 257-268
- DIAW M.C. (1985).- *Formes d'exploitation du milieu, communautés humaines et rapports de production. Première approche dans l'étude de systèmes de production et de distribution dans le secteur de la pêche en Casamance*. Dakar, CRODT, 107 p. (Doc. Scientifique CRODT n° 104).
- LASNET Dr. (1900).- *Une mission au Sénégal. Les races du Sénégal, Sénégalambie en Casamance*. Paris, Challamel, 1900, pp. 151-190.
- PELISSIER P. (1966).- *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*. Saint-Yrieix, imp. Fabrègues, 939 p. (Thèse Lettres).

SAPIR O.L. de (1970).- Agriculture and diola society. In : Mc LOUGHLIN P.F. (ed.).- *African Food Production Systems : Cases and theory*. Baltimore and London, John Hopkins Press, pp. 195-227.

SAPIR O.L. de (1971).- Shell middens of lower Casamance and problems of diola protohistory. *West African Journal of Archeology*. Nigeria, vol. 1, pp. 23-54.

Directeur de la collection :

Monsieur le Professeur SINGARAVELOU

Comité de Lecture :

M. Olivier BALABANIAN, Département de Géographie, Univ. de Limoges.

M. Jean-Pierre BESANCENOT, Directeur de Recherche au CNRS, Dijon.

M. Francis CHAUVELIER, Département de Géographie, Université de Pau.

M. Guy DI MEO, Département de Géographie, Université de Pau.

M. Guy LASSERRE, Professeur émérite, Université de Bordeaux III.

M. Jean-Claude MAILLARD, Professeur, Département de Géographie,  
Université de Bordeaux III.

M. Serge MORIN, Département de Géographie, Université de Pau.

M. Jean-Noël SALOMON, Professeur, Département de Géographie,  
Université de Bordeaux III.

Secrétariat de rédaction :

Marie-France PERRIN, avec le concours de Gilbert CABAUSSEL et  
Françoise PETIT.

REALISATION TECHNIQUE :

Composition et mise en page :

Marie-Bernadette DARIGNAC, Marie-France TRESARRIEU

Illustrations

Jacqueline CATHALAA

Travaux photographiques :

Alain VERGNES, Jean-Pierre VIDAL

Impression et reliure :

Guy SALIGNIERE

Impression de la couverture :

H-B Impression, 19 rue de la Belle Etoile, 33000 Bordeaux

Photo de couverture : Cultures vivrières sur le périmètre de Kongoussi (Lac  
de Bam, Burkina Faso) *(cliché Pierre VENNETIER)*

Définition de la maquette de mise en page :

Marie-Bernadette DARIGNAC, Maggy SEURIN

Conception et réalisation de la maquette de couverture :

Danielle CASTEX

© Centre d'Etudes de Géographie Tropicale, 1990

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

ISBN - 2-906621-17-X  
ISSN 1147-3991

# EAU ET AMENAGEMENT

DANS

## LES REGIONS INTER-TROPICALES

sous la direction de Pierre VENNETIER

Directeur de Recherche au CNRS

TOME 1

CENTRE D'ETUDES DE GEOGRAPHIE TROPICALE

Centre National de la Recherche Scientifique

Domaine Universitaire de Bordeaux  
33405 Talence Cedex, France

ESPACES TROPICAUX, n° 2, 1990

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 34 206 ex 1

Cote M B P36